



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/04

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 31 MAI 2023**

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 2022
DE LA CCI METROPOLE DE BOURGOGNE**

(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai, s'est tenue, à Mâcon, en présentiel et par visioconférence, la cinquième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Monsieur Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 49
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 27
- Quorum = 25 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 14

Membres Titulaires ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry ANDRE – Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Bernadette DE SAINT-JEAN – Anne-Lise FRESARD – Pascal GIRARDOT – Patrick GRANDAY – Nathalie HOEL – Corinne JOURDAIN-GROS – Vincent LONGUEVILLE – Emilie MARTIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Michaël RENAUD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

Membres Titulaires excusés :

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Chantal CLERC – Pascal DENIS – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Charlène GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Agnès HUE – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Julie LORRAIN – Stéphane MONTOUT – Clémence MOSET – François PARRY – Dominique POURCELLY – Denis REGNAULT – Christophe ROCARD – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sont intégrées dans les comptes annuels consolidés 2022 de la CCI Métropole de Bourgogne, les sociétés suivantes :

- CCI Métropole de Bourgogne, entité mère
- EESC Burgundy School of Business, contrôle et intérêt à hauteur de 98.36%
- SCI CCI Formation, contrôle et intérêt à hauteur de 100.00%
- SAS BFC MULTIMODAL, contrôle et intérêt à hauteur de 87.08%
- SAS EGC CENTRE EST, contrôle et intérêt à hauteur de 50%

Le montant du bilan 2022 consolidé de la CCI Métropole de Bourgogne est de 113 791 k€, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat de l'ensemble consolidé de 318 k€ (dont 272 k€ part du groupe), le résultat d'exploitation consolidé ressort à 1 417 K€. Les capitaux propres pour la part du groupe s'élèvent à 69 155 k€.

Le compte de résultat et le bilan figurent dans le livret « Comptes sociaux et comptes consolidés 2022 » envoyé avant l'Assemblée Générale du 31 mai 2023.

Les explications concernant ces montants sont données lors de l'Assemblée Générale.

Les comptes annuels consolidés ont été présentés lors du Bureau qui s'est tenu le 26 avril 2023, et soumis à l'examen de la Commission des Finances du 10 mai 2023.

A l'issue de leurs contrôles, les co Commissaires aux Comptes, les cabinets EXCO SOCODEC et KPMG, ont validé les comptes annuels de la CCI et présenté leur rapport annuel, lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les sociétés intégrées (CCI Métropole de Bourgogne, EESC Burgundy School of Business, SCI CCI Formation, SAS BFC Multimodal, SAS EGC CENTRE EST),

CONSIDÉRANT le bilan, le compte de résultat et les explications fournies à l'appui,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau réuni le 26 avril 2023,

CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances réunie le 10 mai 2023,

CONSIDÉRANT le rapport des co-Commissaires aux Comptes,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** les comptes annuels consolidés 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne,
- **MANDATE** son Président pour transmettre ces comptes consolidés annuels au Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Fait à Mâcon, le 31 mai 2023

Pour copie conforme

Le Président,


Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,


Stéphanie BOMPAS